

**MAIRIE
DE
VILLEGLY**

Nombres de conseillers

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 10

ADOpte A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 10

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Domaine :

**GESTION DU
PERSONNEL**

Sous-domaine :

**CONVENTION
CDG 11 / GRETA**

OBJET :

**Accueil stagiaire
formation
« Titre
professionnel de
chargé d'accueil et
de gestion
administrative –
Option
comptabilité
publique »**

CDG/GRETA

N° 58/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY**

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le 24 Novembre à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 17 Novembre 2025

Présents : Alain MARTY, Raymond BENOIT, Janine POUSSE, Christine SANCHEZ, Emmanuel COULONVAL, François DUVERT, Véronique MARCAILLOU, Stéphane AZEMA, Joëlle LEVEJAC, Vanessa SALANDINI.

Absents excusés : Michel GREFFIER, Jean MAURY, Véronique BROUSSE, Christophe FOURES, Emilie BELUCHE.

Mme Christine SANCHEZ a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du lancement de la formation «Titre Professionnel de chargé d'accueil et de gestion administrative – option comptabilité publique» portée par le GRETA CFA Aude Pyrénées-Orientales et le CDG 11, la commune a été sollicitée afin d'intégrer ce dispositif et d'accueillir un stagiaire.

La sélection des candidats a eu lieu en présence de France Travail et du GRETA.

Cette formation à vocation à former de futures personnes pouvant intégrer des postes en collectivité ou assumer des missions d'intérim mais qui auront une majeure sur la comptabilité publique.

L'accueil de stagiaire peut se faire selon 2 formats :

- 1. La Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle :
 - Formation 100% financée par France Travail,
 - Le demande d'emploi perçoit ses indemnités habituelles,
 - Possibilité de proposer un candidat inscrit à France Travail.
- 2. Compte Personnel de Formation :
 - Formation financée par le compte personnel formation du candidat,
 - Pas d'obligation de recrutement pour la collectivité.

La période de formation prévue est du 1er décembre au 30 avril 2026. L'accueil du stagiaire s'effectuera sur un principe d'alternance entre temps de formation en centre (346 heures) et immersion professionnelle (294 heures).

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable d'assurer les activités d'accueil et de gérer les activités administratives de la structure.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné cette proposition et en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager cette démarche d'accueil d'un stagiaire dans le cadre d'un compte personnel de formation,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec le GRETA CFA Aude Pyrénées-Orientales et le CDG 11 et à l'autoriser à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,

Alain MARTY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20251124-20251124DEL58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/11/2025
Publication : 25/11/2025